

Immigration.— <i>Suite.</i>	PAGES.
Recouvrement des avances faites aux immigrants.....	134
L'immigrant sera forcé de remplir ses obligations.....	135
Inventions.— <i>Voir</i> Brevets.....	105
 JOURS DE FETE.—<i>Voir</i> Banques et Commerce de Banque.	
Juges, nombre et salaires des, acte amendé.....	54
Dans Québec et la Nouvelle-Ecosse.....	55
Dans Manitoba et la Colombie Britannique, et pensions.....	56
Frais de route dans Québec, Manitoba et la Colombie Britan- nique.....	57
 LARCIN de timbres, acte à l'effet de lever certains doutes au sujet du.....	
	158
Lettres de change et billets promissoires, acte relatif aux.....	37
Lévis.— <i>Voir</i> Chambres de Commerce.	
Loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, amendée	144
Certains actes seront des offenses et punis.....	144-145
Certaines personnes ne pourront agir comme magistrats.....	146
Abrogation des dispositions légales incompatibles.....	146
<i>Et voir</i> Marques frauduleuses—Dommages malicieux.	
 MANITOBA. <i>Voir</i> Compagnies.	
Marchandises volées. <i>Voir</i> Annonces.	
<i>Marine marchande (Actes Impériaux)</i>	iii, liii
Marins malades et naufragés. <i>Voir</i> Colombie Britannique.	
Marques frauduleusement apposées sur des marchandises, loi amendée	147
Contrefaçon et emploi illégal des marques de commerce dé- claré délit; punition.....	148-149
Vente d'articles illégalement marqués.	149
Ce qui sera une contrefaçon de la marque.....	150
Celui qui vend des articles marqués, tenu de fournir des ren- seignements; pénalité pour refus.....	150-151
Fausse marques apposées, et vente d'articles ainsi marqués.....	151-152
Ce qu'il suffira d'alléguer dans l'acte d'accusation.....	152-153
Complices, punition, recouvrement des amendes.....	154
Frais, temps limité pour intenter une action.....	155
Vente d'articles portant une marque de commerce.....	155
Pouvoirs de la cour, injonctions, inspection.....	156
Actions en dommages pour contrefaçon de marques	157
Mise en vigueur de l'acte, et abrogation.....	158
Matelots. <i>Voir</i> Engagement des matelots.	
Montréal et Champlain. Cie. du chemin de fer de. <i>Voir</i> Grand Tronc.	
Montréal et Québec, droits imposés pour l'amélioration de la naviga- tion entre.....	174
 NAVIGATION. Certaines lois relatives à la, étendues à la Colombie Britannique	
	167
<i>Et voir</i> Colombie Britannique. Montréal et Québec. Colling- wood. Halifax. Compagnies.	